Le Pass'Local

En partenariat avec Île-de-France Mobilités, Cars Lacroix et Transdev, la Communauté d’agglomération Val Parisis propose aux personnes de 60 ans et plus, selon leur revenu d’imposition, de voyager gratuitement en bus sur le territoire.



Le dispositif, dénommé Pass’local, est étendu aux trois réseaux principaux (hors RATP) présents sur l’agglomération : 30 lignes de bus deviennent désormais accessibles gratuitement aux bénéficiaires, peu importe la durée du trajet sur le territoire intercommunal et peu importe le jour de la semaine.

Comment se procurer le Pass’local ?

Les seniors âgés de 60 ans et plus doivent s’adresser au Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) pour savoir s’ils sont éligibles au Pass’local.

Trois pièces sont à fournir par le demandeur au moment de l’inscription :

- la carte d’identité,
- une photo d’identité récente
- le dernier avis d’imposition sur le revenu.

L’envoi du Pass’local se fait par courrier postal dans les jours suivants.

Quelles sont les lignes de bus concernées ?

Le Pass’local est valable sur les lignes 30-03 à 30-49, 38-01, 38-03, 38-04, 95-03, 95-19, 95-20 et 95-21.

Liens utiles
Plus d'infos sur le site valparisis.fr